APRÈS LA TENTATIVE DU 30 NOVEMBRE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

« Le Gouvernement précise d'autre part que les événements du 30 novembre, s'ils ont eu pour conséquence juridique de rompre les contrats individuels de travail, n'ont pu avoir pour effet de modifier ou de suspendre les conventions collectives. Par suite, aucun changement ne doit être apporté aux conditions matérielles de travail, au taux des salaires et aux autres avantages acquis aux ouvriers.

« Le gouvernement estime que, dans ces conditions, toutes les entreprises doivent être en mesure de reprendre leur fonctionnement normal. »

« Il ne saurait être question de représailles », déclare la Confédération générale du patronat

Paris, 2 décembre. — La Confédération générale du patronat français communique :

« La Confédération générale du patronat français dément catégoriquement que des lock-out massifs aient été opérés sur tout le territoire à la suite de la grève partielle du 30 novembre. Un lock-out est la suspension du travail sur l'initiative patronale. Aucune subtilité juridique ne convaincra l'opinion que le fait, par une minorité de travailleurs, d'avoir suspendu son travail mercredi soit d'initiative patronale.

» Il est, en outre, faux que les mesures prises à la suite des incidents de mercredi dernier tendent à modifier les conventions collectives en vigueur. Il n'y a rien de commun, comme leur nom l'indique, entre ces conventions et les contrats individuels qui, dans leur cadre, s'appliquent à chaque ouvrier. Lorsque l'ouvrier a quitté le travail sans autorisation ni raison valable, l'employeur est en droit de ne pas le reprendre ou de le reprendre ou avec un nouveau contrat.

» Dans le fait, les employeurs, suivant en cela les directives de leurs organisations syndicales, n'ont usé de cette faculté élémentaire que dans des circonstances limitées et largement motivées.

» Il ne peut donc être question un instant de lock-out ou de licenciements massifs prenant forme de représailles, dont il a été déjà dit que personne ne les veut et que personne n'y pense. »

La C.G.T. conteste la légalité des mesures prises

Paris, 2 décembre. — Le Conseil juridique de la C.G.T. publie un communiqué relatif aux mesures prises par les directeurs d'entreprises au lendemain du mouvement de grève.

Le communiqué conteste la légalité de ces mesures, basant son argumentation sur certains articles du Livre I du Code du travail.

M. Jouhaux écrit à M. Daladier au sujet du retrait de ses « mandats et missions »

Paris, 2 décembre. — A 17 h. 30, M. Léon Jouhaux, secrétaire général de la C.G.T., a remis à la presse le texte d'une nouvelle lettre ouverte au président du Conseil, lettre dont voici quelques-uns des termes :

« M. le président du Conseil,

« Dans sa séance de jeudi, la Commission administrative de la C.G.T. a pris connaissance des répressions féroces déclenchées contre les travailleurs sur vos ordres, M. le Président du Conseil, ou à votre exemple. Le secrétaire général de la C.G.T. a demandé à la Commission administrative son acquiescement à la cessation de sa collaboration aux commissions dans lesquelles comme représentant de la C.G.T., il participait.

« Quant à mes missions, je vous indique qu'il vous faudra modifier les lois sur lesquelles repose la représentation ouvrière.

M. Jouhaux pose la question de la participation des « militants » ouvriers à tous les organes de collaboration qui existent dans notre pays

Votre attitude à l'égard de la classe ouvrière pose la question de la participation de tous les militants ouvriers à tous les organes de collaboration qui existent dans notre pays, y compris le Conseil national économique.

Le Comité confédéral national de la C.G.T. lundi prochain, aura à prendre une décision à ce sujet.

D'autre part, en ce qui concerne le retrait de son mandat de régent à la Banque de France, M. Jouhaux a déclaré qu'il faudrait, dans ce cas, modifier la structure du Conseil général de la Banque de France.

M. Jouhaux a indiqué, d'autre part, que les mandats du bureau international du travail dépendaient des organisations ouvrières internationales.

« Un seul mandat, dit-il, relève d'une décision du président du Conseil, celui de délégué-adjoint à la Société des Nations. Encore cette décision gouvernementale ne joue-t-elle que pour l'assemblée générale annuelle de l'organisme de Genève et non pour les commissions.»

Il a ajouté :

« D'ici là, le nom de M. Daladier ne sera plus qu'un souvenir, espérons-le. »

A propos des licenciements, révocations, lock-out, il a déclaré :

« C'est un don de joyeux avènement pour la venue de M. von Ribbentrop. »

La Fédération des cheminots réserve son attitude

Paris, 2 décembre. — La Fédération des cheminots a communiqué :

En ce qui concerne les mesures gouvernementales frappant les deux secrétaires généraux Sémard et Jarrigon, la Fédération ne prendra position que lorsque cette décision lui sera officiellement signifiée.

La Fédération, en outre, déclare diffamatoires les propos qui ont été tenus au sujet de ses dirigeants.

Bref coup d'œil sur la situation

Le Groupe des industries métallurgiques, mécaniques et annexes de la région parisienne précise qu'il n'y eut le 30 novembre que 50.000 grévistes sur les 250.000 ouvriers qu'il emploie.

A Epinal, 120 ouvriers du bâtiment ont été licenciés pour faits de grève.

Une maison de transports, plusieurs tissages et filatures ont décidé également de renvoyer leurs ouvriers grévistes.

Dans la Nièvre, mêmes mesures dans les établissements atteints par la grève.

A Nantes, l'évacuation de l'usine de construction de locomotives et des forges de Basse-Indre a été effectuée hier.

A Saint-Nazaire, aux chantiers Penhoët, les cadres et le personnel des bureaux sont rentrés ainsi qu'aux chantiers de la Loire.

La Société nationale de construction aériennes maintient la fermeture.

A Toulon, deux cents ouvriers des forges et chantiers de la Seyne-sur-Mer ont dû évacuer les ateliers qu'ils occupaient ; la direction va examiner les dossiers de réembauchage ; à l'Arsenal, le travail a repris normalement; dans les tramways, les employés suspendus tiennent des réunions à la Bourse du travail.

A Sochaux, les grévistes devront faire une demande de réembauchage. A Beaulieu, les ouvriers des cycles Peugeot, au nombre de 2.000 ont cessé le travail pour protester contre les sanctions.

A La Rochelle, le maire a pris des sanctions contre plusieurs conducteurs d'autobus de la régie municipale qui ont fait grève. Les sanctions sont des mises à pied de dix jours sans salaire, avec retard dans l'avancement et la suppression de la prime pendant un an. Plusieurs usines et chantiers restent fermés.

A Toulouse la fermeture provisoire de la manufacture des tabacs affecte 500 ouvriers.

A Lorient, le réembauchage de tout le personnel de l'Arsenal s'est effectué sans incidents : Amendes pénales, mises à pied et rétrogradations seront appliquées selon les cas.

Bordeaux, les inscrits maritimes ont décidé de reprendre le travail lundi.

Marseille, les usines ont rouvert. Les ouvriers réembauchés individuellement, ont pu travailler.

A Lyon, les organisations patronales ont fait savoir qu'elles ne confondaient pas les agitateurs avec les ouvriers qui, de bonne foi, ont pu se laisser entraîner. Le réembauchage se fait avec la plus grande bienveillance.

Une centaine d'ouvriers de l'aviation, à Rouen, déchirent publiquement leur carte de la C.G.T.

Dans une usine travaillant pour l'aviation, une centaine d'ouvriers ont déchiré en public leurs cartes d'adhérents à la C.G.T.

La déception de Moscou

L'activité communiste sera poursuivie en vue de renverser M. Daladier

Moscou, 2 décembre. — La tournure qu'a prise la grève générale a provoqué au Kremlin une déception sensible.

La presse soviétique s'efforce de dissimuler l'échec de la grève au moyen d'informations présentant d'une manière tendancieuse l'activité gréviste et grossissant le succès de cette activité.

La « Pravda » et les « Isvestia », dans leurs correspondances particulières de Paris, laissent comprendre que l'activité communiste sera poursuivie en vue de renverser le gouvernement de M. Daladier.

Le président du Conseil français est l'objet d'attaques très violentes. Il est qualifié de « fourrier du fascisme » et est accusé de s'être mis d'accord avec les groupements de la droite française.

L'or continue de rentrer et le franc de s'améliorer

Paris, 2 décembre. — On déclare dans les milieux autorisés que de nouvelles et importantes rentrées d'or ont eu lieu jeudi et vendredi.

D'autre part, il convient de signaler la sensible amélioration du franc sur le marché des changes. Tandis que la devise française ne bouge pour ainsi dire plus par rapport au dollar 38,06 vendredi matin, contre 38,08 et 38,06 la veille), le franc et la livre se sont décrochés. Cette opération s'est faite au profit du franc, puisque la livre traitée hier encore à 178,30 et 178,20 a rétrogradé rapidement vendredi matin jusqu'à 177,80.

Les incidents devant les tribunaux

La 13e chambre correctionnelle a continué l'examen des procès des manifestants arrêtés lors de l'occupation des usines Renault. 37 ont été condamnés à 10 jours de prison et 25 frs d'amende ; 4 à 15 jours de prison et 25 frs d'amende ; un qui avait un casier judiciaire, à deux mois de prison et à 100 frs d'amende.

La 17e chambre correctionnelle a jugé l'après-midi 16 manifestants arrêtés au cours de la grève de mercredi pour outrages, violences et entraves à la liberté du travail à 15 jours de prison ; trois d'entre eux qui ont eu une très bonne conduite pendant la guerre, ont obtenu le sursis ; 11 ont été condamnés à 8 jours de prison avec sursis.

L'examen des autres manifestants — il en reste une quinzaine — continuera samedi.

A Bordeaux, des journalistes et des manifestants sont blessés

A Bordeaux, une vive effervescence a été créée par un cortège de grévistes qui ont blessé grièvement deux journalistes : M. Cals a été atteint à la tête d'un coup de matraque et son confrère, M. Cep, a été sérieusement contusionné.

Peu après, à la suite d'une collision avec la police, deux manifestants ont été gravement blessés.

Deux secrétaires de syndicats ouvriers ont été arrêtés ainsi qu'un ajusteur.

Un délégué est révoqué à Saint-Etienne

Saint-Etienne, 2 décembre. — Dix manifestants arrêtés mercredi, parmi lesquels le délégué mineur communiste Gaucher, ont comparu, hier, devant le tribunal correctionnel. Ils ont été condamnés à des peines allant de 6 à 15 jours de prison sans sursis. Le préfet a, de plus, révoqué Gaucher de ses fonctions de délégué. Devant les manifestations du public, la salle avait dû être évacuée.

Pour protester contre l'arrestation du délégué Gaucher, les mineurs des puits de la Loire, Rambaud et Saint-Emarie étaient restés au fond. L'ordre a rapidement été rétabli.

A Clermont-Ferrand, à la suite des incidents de mercredi, trois arrestations ont été opérées, notamment celle de M. Michel Barbat, secrétaire du Syndicat des garçons de café.

L'attitude des groupes ou des commissions

Protestations chez les socialistes et les communistes

Le groupe socialiste « a décidé de se tenir à la disposition des organisations intéressées pour prendre toutes mesures utiles pour mettre fin au mouvement de répression.

« Déjà saisi par le Syndicat des instituteurs d'une protestation à propos des sanctions menaçant les 25.000 membres de l'enseignement qui ont fait grève le 30 novembre, le groupe a donné mandat à certains de ses membres de se joindre aux délégués d'autres groupes pour une démarche immédiate auprès du ministre de l'Education nationale. »

« Le groupe a voté ensuite un ordre du jour dans lequel il s'élève énergiquement contre les sanctions.

« Le groupe s'opposera à la manœuvre des groupes de la minorité qui veulent faire discuter le projet de représentation proportionnelle avant le budget. Il demande que l'examen du budget et des décrets-lois soit mis immédiatement à l'ordre du jour. »

Un mandat d'amener est lancé contre le secrétaire du Syndicat de la marine marchande

Paris, 2 décembre. — Le ministère de la Marine marchande communique :

« Au cours de la journée du 30 novembre, les équipages des navires de la Compagnie générale transatlantique en stationnement dans le port du Havre qui avaient été mis en état de réquisition, ont quitté leur poste.

« M. de Chappedelaine, ministre de la Marine marchande, a fait ouvrir immédiatement une information judiciaire et un mandat d'amener a été lancé contre M. Chedeville, secrétaire du Syndicat des agents du service général.

Au cours de la réunion de la Commission des finances de la Chambre, à l'occasion de la discussion du budget des travaux publics, les représentants des groupes communiste et socialiste se sont livrés à une manifestation en faveur des fonctionnaires et ouvriers qui ont fait grève et ont demandé que soient rapportées les mesures qui les frappent.

La motion socialiste demande également le dépôt immédiat dès la rentrée des Chambres d'un projet d'amnistie étendant le bénéfice de ces dispositions bienveillantes aux ouvriers de l'industrie privée frappés pour faits de grève par les tribunaux et prévoyant la réintégration des travailleurs licenciés pour ces mêmes faits par leurs employeurs. La commission a ajourné à mardi l'examen de ces deux motions.

La Commission des pensions réclame toute l'indulgence compatible avec le respect de la loi

A propos des sanctions, la Commission des pensions de la Chambre a émis le vœu qu'il soit tenu le plus large compte, dans l'examen des dossiers, des services de guerre ou de la situation de victimes de guerre, des fonctionnaires, agents ou ouvriers intéressés.

Elle demande, en outre, toute l'indulgence compatible avec le respect de la loi.

La motion a été remise à M. Champetier de Ribes qui a déclaré la faire tenir immédiatement au président du Conseil et aux ministres intéressés.

La détente s'est accentuée dans le Nord

L'effervescence provoquée en certains endroits par l'échec de la tentative du 30 novembre, tend à se calmer; le calme renaît dans le Nord et, vendredi matin, on notait une reprise très nette et très accentuée.

A Lille, on apprend que les usines de textile auraient proposé à leur personnel dès jeudi matin de procéder au réembauchage des ouvriers ayant fait grève le 30 novembre.

On déclare, d'autre part, que le taux des salaires proposés est exactement le même que celui qui existait antérieurement aux événements de mercredi dernier. Si quelques établissements n'ont pas encore ouvert leurs portes, c'est en raison de certaines difficultés matérielles de remise en route.

Partout ailleurs, le travail fut normal et la sortie du personnel s'effectua sans incident, sauf à Saint-André, où établissements Decauville, où la garde mobile dut sévir contre les meneurs communistes.

Le congrès des secrétaires de la C.G.T. a siégé, vendredi, le matin et l'après-midi, afin d'essayer d'arrêter une attitude commune, à propos de la situation dans les usines.

Dans la région de Valenciennes, le mouvement de reprise n'a fait que s'accentuer, dans la métallurgie notamment, et l'on estimait que plus de la moitié du personnel ouvrier avait demandé, déjà, d'être réembauché.

On signale qu'une bagarre a éclaté, aux abords du passage à niveau qui fait face à l'usine Cail, à Denain, des grévistes ayant voulu empêcher des ouvriers de se présenter au réembauchage.

Les gardes mobiles déblayèrent la route, et le délégué syndicaliste cégétiste, des usines Cail, meneur redouté, Alert Thomas, fut appréhendé, alors qu'un caillou à la main, il frappait sur le service d'ordre.

Les maires socialistes et communistes des communes de l'arrondissement se sont réunis vendredi à 16 h. à l'hôtel de ville de Valenciennes et ont décidé d'attribuer une subvention spéciale aux bureaux de bienfaisance, cet organisme étant chargé de venir en aide aux familles des grévistes.

A l'issue de cette réunion, ils se sont rendus à la sous-préfecture pour réclamer la libération de M. Carpentier, maire de Marly et déclarer à M. Gobert que si satisfaction ne leur était pas donnée, ils envisageraient certains moyens pouvant aller jusqu'à la démission collective.

A Armentières, la grève touche à sa fin. Le nombre des grévistes qui n'ont pas repris le travail s'élève à 550 environ, mais on escompte que lundi tout le personnel des usines armentiéroises sera au complet.

A Dunkerque, les ouvriers des usines de pétrole ont voté la reprise du travail sans conditions.

Dans le bassin de la Sambre, au lendemain de Saint-Eloi, la reprise a été générale, les ouvriers sont rentrés partout.

En résumé, partout le mouvement de reprise s'est accentué, et si certaines usines ont fermé, provisoirement, çà et là, c'est uniquement pour permettre, d'ici le début de la semaine prochaine, un réembauchage méthodique et sévèrement contrôlé.

Cinq Arabes qui prirent part à l'émeute d'Auby récoltent de six mois à un an de prison

Quelques-uns des Arabes arrêtés à la suite de l'échauffourée d'Auby ont comparu hier devant le Tribunal correctionnel et ont été condamnés à des peines variant entre 6 mois et un an de prison pour les motifs ci-après : port d'engin dangereux dans une manifestation, port d'arme prohibée, jet de pierres, violences à gardes mobiles, etc...

Un appel de l'Union régionale des Syndicats libres du Nord

Les travailleurs français ont montré, le 30 novembre, qu'ils entendaient maintenir le syndicalisme sur le terrain strictement professionnel.

Les syndiqués libres ont prouvé leur sens de la discipline confédérale et maintenant il faut s'atteler à l'effort constructif: l'humanisation des décrets-lois par la voie légale; la collaboration interdite sans laquelle le redressement du pays est impossible; l'organisation de la profession et de l'économie, seule capable de nous sauver du désordre et de l'étatisme.

Cette tâche immense exige la réconciliation sociale.

Elle demande que l'apaisement se fasse sur les récentes divisions.

Pas de haine stérile! Pas de représailles inutiles! Pas de régression sociale!

L'heure est venue d'organiser la coopération de tous les efforts dans le cadre de la profession.

Impossible sans cela de bâtir la paix sociale, la paix publique, la paix internationale.

Des mandats d'amener contre les fauteurs de troubles à Lille

On connaît les incidents qui se sont produits d'une part à la Brasserie du Pélican et, d'autre part, rue Solférino où les grévistes attaquèrent un tramway transportant des enfants. Un mandat d'amener a été lancé contre l'instigateur de cet acte inqualifiable, le nommé Adrien Visene, ex-receveur de la Compagnie. Il sera inculpé d'entraves à la marche des convois. D'après la loi, Visene est passible de la réclusion.

Signalons encore qu'un nommé Bressynck, secrétaire du syndicat cégétiste de la brasserie, s'est vu inculper d'entraves à la liberté du travail, à la suite des incidents des brasseries Vandamme et du Pélican.

Enfin, le nommé Robert D'Ayer, à Lille et un jeune homme de 17 ans livreur à Faches, ont été inculpés de violences volontaires et placés sous mandat de dépôt.

A ROUBAIX

L'agitation s'apaise

L'agitation, si tant est qu'il y ait eu de l'agitation, s'apaise à Roubaix.

Les formalités de réembauchage décidées par un assez grand nombre de direction d'usines se sont opérées sans heurts.

On sait, d'autre part, que beaucoup de patrons n'avaient pas eu recours à cette mesure, et que, du moins à Roubaix, un grand nombre de chefs d'entreprises n'ont licencié personne.

Dans le textile, la journée de vendredi a achevé de faire tout rentrer dans l'ordre. La métallurgie a quelque peu chômé. Tout « tournera » normalement la semaine prochaine.

Les conflits qui avaient pu se produire ici et là entre les licenciés et les directions de firmes se sont généralement apaisés. Beaucoup de mesures de licenciement ont, en effet, été rapportées après examen. Les cas litigieux seront, comme nous l'avons dit hier, soumis à la compétence de la Cour de cassation.

On pouvait craindre des incidents à l'usine des « Foyers automatiques », rue de Sévigné, où la direction, on le sait, avait décrété le « lock-out » jusque mardi prochain.

La paye des ouvriers s'est effectuée vendredi après-midi sans aucun trouble.

Des gardes mobiles assuraient un service d'ordre bienveillant.

Il faut noter qu'à la blanchisserie de laines Tiberghien-Vandaele, boulevard de Mulhouse, sur 35 ouvriers, 19 avaient été licenciés vendredi matin. Mais, l'après-midi, il n'y en eut plus que 17.

A WATTRELOS

Les ouvriers des usines Kuhlmann ont repris le travail

Depuis deux semaines environ, les ouvriers des établissements Kuhlmann, s'étaient mis en grève pour protester contre les décrets-lois

Jeudi matin, trois cents ouvriers reprenaient le travail, et, hier vendredi, l'usine connaissait son activité habituelle.

Une cinquantaine d'ouvriers sont encore en grève, mais il sera statué à leur sujet, et ils recevront sans doute, une convocation individuelle.

Les syndicats socialistes de Mouscron se préoccupent des répercussions de la grève au point de vue des ouvriers frontaliers

Lors de la grève de mercredi dernier, les syndicats socialistes de Mouscron, avaient donné comme mot d'ordre à leurs affiliés frontaliers de suivre l'appel de la C.G.T. française, mais « avec prudence ».

On connaît l'échec de cette grève et les conséquences qu'elle entraîne pour ceux qui ne se sont pas présentés au travail. La situation des frontaliers est particulièrement délicate. Aussi, les syndicats socialistes ont-ils convoqué leurs membres à une réunion spéciale qui se tiendra demain dimanche, à 9 h. 30, à « La Fraternelle ».

L'ordre du jour porte simplement : Les frontaliers et la grève générale »

Les syndicats chrétiens de Mouscron, avaient conseillé à tous leurs membres frontaliers de suivre, en l'occurence, les mots d'ordre des syndicats libres de Roubaix-Tourcoing. On connaît l'attitude de ces derniers.

Avant les élections des députés des Sudètes au Reichstag

M. Hitler parle :

« L'année 1938, dit-il, est l'année qui a vu se réaliser les plans et les espoirs de plusieurs siècles »

Berlin, 2 décembre. — Le chancelier Hitler a pris la parole vendredi à Reichenberg, en vue de la campagne électorale avant les élections complémentaires au Reichstag, qui auront lieu dans les pays sudètes le 4 décembre.

Le chancelier commence par rappeler l'écroulement du Reich à l'automne de 1918.

— A cette époque, dit-il, je me trouvais dans un hôpital du nord de l'Allemagne; je me rendis compte que, si une transformation des idées ne surgissait pas, les prophéties de nos adversaires triompheraient.

L'orateur déclare que l'écroulement de l'Allemagne impériale ne fut ni militaire, ni politique, mais eut un caractère social général.

Le chancelier, au cours de ses méditations, est arrivé à la conclusion qu'il fallait éliminer, si l'Allemagne voulait devenir puissante, tous les obstacles qui s'y opposaient: luttes de classes, préjugés de caste et de fortune, querelles religieuses. S'adressant à ceux qu'il appelle les « évêques et prêtres querelleurs », il s'écrie:

— La nation ne doit être déchirée par rien!

Le chancelier exalte le soldat du front qu'il oppose aux « politiciens bavards ».

Il parle ensuite du problème social et fait l'éloge de l'accroissement de la production. Il s'élève contre l'inflation, puis il fait le procès de ceux qui gardent encore leurs anciens préjugés.

Hitler montre ensuite comment le jeune homme allemand, depuis sa tendre enfance, passe par les rouages du parti.

— Les jeunes gens, s'écrie-t-il, passent par les S.A. et par les S.S., et jamais plus dans la vie, ils ne sont libres: ils y trouvent le bonheur.

S'adressant à ses adversaires, il leur prédit qu'avant cinq générations il ne restera plus rien d'eux, mais qu'il restera un peuple invincible.

Le chancelier continue à exalter l'œuvre du national-socialisme. Il affirme que le peuple allemand peut juger à tout moment des résultats obtenus, et qu'il a déjà formulé son jugement.

L'année 1937, pour le chancelier Hitler, est l'année du grand essor économique et du renforcement de l'armée allemande.

— L'année 1938, s'écrie-t-il, est l'année qui a vu se réaliser les plans et les espoirs de plusieurs siècles. La communauté allemande s'est manifestée comme une réalité, qui ne cède à aucun chantage.

« Nous avons fixé des limites très modérées à nos buts de politique extérieure, mais il y a une limite à tout. Il y a un point où les droits internationaux doivent céder le pas au droit national. Cette année, nous avons défendu le droit national, décidés à tous les sacrifices. »

S'adressant aux Sudètes, il déclare qu'il est convaincu qu'ils sont de cœur avec la communauté allemande, mais ils ont maintenant à en donner la preuve par leur vote.

Enfin, dominant la foule, M. Hitler déclare : « La grande Allemagne a surgi. La grande Allemagne est née de la volonté de la nation allemande. La jeunesse allemande va prêter serment, je vous y invite tous. »

Après ces paroles sur l'injonction de M. Konrad Heflein, un chœur s'élève, qui ferme la séance.

EN ESPAGNE

Les nationalistes annoncent le bombardement d'une série d'objectifs

Burgos, 2 décembre. — Radio Nacional a diffusé une note annonçant le prochain bombardement à une date non précisée, des objectifs militaires, des dépôts et des fabriques de matériel de guerre de la zone républicaine.

« Pour éviter, déclare cette note, tout dommage aux citoyens pacifiques des agglomérations où se trouvent ces objectifs, les autorités nationalistes donnent une liste des villes, villages, ports, etc., susceptibles d'être bombardés. »

Un torpilleur français croisera dans le détroit de Gibraltar pour secourir les navires arraisonnés

Royan, 2 décembre. — A la suite de l'arraisonnement systématique de navires de commerce français au large de Gibraltar par des bâtiments de guerre nationalistes espagnols, le ministre de la Marine a décidé que, désormais, un torpilleur français effectuerait des patrouilles dans le détroit et se tiendrait prêt à porter secours à tout bâtiment demandant assistance.

Les trois cent vingt rescapés de la légion américaine arrivent à Perpignan

Perpignan, 2 décembre. — Trois cent vingt et un volontaires appartenant à la brigade Abraham Lincoln, constituée aux Etats-Unis en octobre 1936, venant de l'Espagne gouvernementale, sont arrivés vendredi à la Tour de Carol. Les hommes étaient commandés par M. Wilf Natham, ancien dessinateurs industriel à New-York.

La brigade comptait 3.000 hommes lorsqu'elle fut constituée. Les camarades des rescapés ont été tués, blessés ou fait prisonniers.

Les rescapés se sont dirigés vers Le Havre, où ils s'embarqueront pour les Etats-Unis

Les revendications italiennes visant la Tunisie et la Corse

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE.)

Mais, parlant en votre nom à tous, je tiens à affirmer que, lorsque de l'autre côté des Alpes on parle d'une certaine façon de la Tunisie et de la Corse, nous considérons qu'il y a là un sujet interdit. »

Les protestations en Afrique du Nord

En Afrique du Nord, l'émotion a été particulièrement vive.

Les Corses du Maroc tiennent des réunions de protestation

Au Maroc, de nombreuses réunions de protestation ont été organisées dans les principales villes par les associations corses. Des télégrammes ont été adressés au chef du gouvernement pour l'assurer du patriotisme des Corses.

« Fiers du titre de Français, ils n'accepteront jamais que la nationalité française leur soit contestée, par qui que ce soit ».

De son côté, le bureau de la Fédération marocaine de l'Union socialiste et républicaine a fait parvenir à M. Daladier un télégramme exprimant son indignation et demandant au gouvernement « une politique extérieure énergique, imposant à tous le respect de notre pays. »

Une adresse des Corses d'Afrique du Nord au président Daladier

Alger, 2 décembre. — La Fédération des groupements de Corses d'Afrique du Nord a envoyé au président du Conseil et au gouvernement général d'Algérie, une véhémente protestation au sujet des revendications italiennes sur la Corse.

Cette protestation, signée du bâtonnier Colonna d'Orno, président de la Fédération, déclare que les groupements de Corses d'Afrique du Nord élèvent « contre les prétentions italiennes, et contre toute prétention étrangère sur la Corse, la plus formelle, la plus énergique, et la plus indignée des protestations : s'estiment lésés dans leur amour pour la France et dans leur patriotisme par des clameurs et des revendications inconsidérées ».

Les Corses déclarent qu'ils « sont indefectiblement attachés à la France, pour laquelle ils n'hésiteraient pas à faire le sacrifice de leur vie ».

En Tunisie, on ne prend pas au sérieux les manifestations de Rome

En Tunisie, par contre, l'opinion publique ne s'est nullement émue des manifestations de Rome, que personne ne prend au sérieux.

Toutefois, la presse française de Tunisie, unanime, déclare que la Tunisie fait partie de l'empire français et qu'il n'y sera pas touché. Notons les articles particulièrement énergiques de la « Dépêche Tunisienne » qui affirme qu'on ne fera pas de l'empire français une seconde Tchécoslovaquie.

Ajoutons que le journal italien de Tunis, l'« Unione » n'a fait aucune allusion à la manifestation de Rome.

« Le peuple italien est prêt à marcher contre la France », déclare la presse fasciste

Rome, 2 décembre. — M. Virgino Gayda publie dans le « Giornale d'Italia » un nouvel article agressif contre la France. Après avoir affirmé qu'au mois de septembre il n'y a jamais eu de dissentiment entre le régime et la couronne, le journal officieux poursuit :

« Aujourd'hui, l'Italie laborieuse et guerrière a une substance, et un rythme qui donnent à sa politique extérieure la possibilité de suivre une course rectiligne et de prendre des décisions inflexibles au service de tous les droits italiens déjà satisfaits et de ceux qui restent à satisfaire ».

Et il conclut :

« La nation italienne, solidaire avec son gouvernement, est aujourd'hui prête à tout. Elle est prête à marcher, à marcher même si nécessaire contre la France ».

Par ailleurs, le journal « Telegrafo », de Livourne, s'élevant contre certaines interprétations données à l'étranger aux manifestations de la Chambre fasciste, « affirme que ce n'est pas une poignée d'hommes seulement, mais le peuple italien tout entier qui est passionnément nationaliste et impérialiste, plus impérialiste même que les députés qui ont poussé à la Chambre les cris de « Tunisie ! Tunisie ! ».

La presse anglaise

Londres, 2 décembre. — En Angleterre, les journaux favorables à un rapprochement anglo-italien s'abstiennent de tout commentaire, mais les organes hostiles à la politique de M. Chamberlain et au voyage des ministres britanniques à Rome, en tirent largement.

Le rédacteur diplomatique du « Manchester Guardian » écrit :

« Le discours du comte Ciano peut difficilement être considéré comme de bon augure pour la visite de M. Chamberlain à Rome. Il semble que ce discours fasse partie de la campagne antifrançaise menée par l'Italie, campagne que « le règlement de Munich » n'a rendu que plus vigoureuse.

» Ce « règlement » paraît avoir convaincu M. Mussolini et ses associés que l'Italie, elle aussi, doit remporter une « victoire » et que cette « victoire » ne doit pas être seulement constituée par la reconnaissance de l'empire italien. »

L'examen des intérêts anglais et italiens en Afrique est confié à deux commissions

Rome, 2 décembre. — On annonce la création imminente de deux commissions anglo-italiennes, qui auront pour tâche de régler les diverses questions touchant aux intérêts anglais et italiens en Afrique. L'Egypte serait invitée à participer aux travaux dans la mesure où ceux-ci concerneraient ce pays.

Les anciens combattants et la situation financière

M. Champetier de Ribes fait d'importantes déclarations

« Les anciens combattants vont-ils refuser à la France le concordat qu'elle leur demande ?

» Pour ma part, je dis que j'accorde le concordat.

» J'ai pris un engagement et je le tiendrai. »

M. Champetier de Ribes a fait au « Petit Parisien » d'importantes déclarations sur le différend qui oppose la Confédération des anciens combattants et victimes de la guerre au gouvernement

Le ministre des Anciens combattants et des pensions a, notamment, confirmé qu'il avait eu avec les représentants qualifiés de la Confédération nationale de nombreux entretiens, en particulier avant les cérémonies du 11 novembre Ces conversations ont porté sur « l'effort d'économies à demander aux anciens combattants et aux victimes de la guerre. »

« Ces représentants, a-t-il poursuivi, m'ont demandé instamment d'insister auprès du gouvernement pour qu'aucune mesure ne fût prise par décrets-lois, et ils m'ont assuré en contrepartie — me priant de leur faire confiance — que les anciens combattants et victimes de guerre proposeraient d'eux-mêmes, en ce qui les concerne, des économies appréciables.

» Confiant dans ces assurances, j'ai vu, en particulier, le jeudi 10 novembre dans la matinée, le président du Conseil et le ministre des Finances. Me portant garant personnellement que la Confédération souscrirait à des économies très importantes, je leur ai demandé avec insistance de ne comprendre dans les décrets-lois alors en préparation aucune mesure à l'égard des anciens combattants et victimes de la guerre. »

L'effort demandé aux anciens combattants devait apporter, on le sait, un allégement de 400 millions aux dépenses du budget des pensions.

« Je dis encore : « C'est possible techniquement » et nul, je pense, ne me contestera ma compétence certaine à ce sujet, a déclaré M. Champetier de Ribes.

» J'estime que, en procédant avec ordre, méthode et clairvoyance à un examen loyal et judicieux de tous les articles et de tous les chapitres du budget du ministère des Anciens combattants, un allégement de l'ordre de 400 millions peut être réalisé sans toucher aux pensions des véritables combattants, des veuves et des ascendants et sans reculer l'âge de la retraite du combattant.

» Le président du Conseil a reconnu le caractère privilégié de la créance des anciens combattants.

» Seulement, il a sollicité un concordat.

» Les anciens combattants vont-ils refuser à la France le concordat qu'elle leur demande ?

» Pour ma part, je dis que j'accorde le concordat.

» J'ai pris un engagement et je le tiendrai.

» J'espère que mes camarades m'approuveront. S'il en était autrement, un autre que moi présiderait aux destinées de la F.N.C.R. »

Le ministre a terminé ses déclarations en annonçant que, conformément au vœu émis dans un ordre du jour récent par la Confédération, ses services procédaient actuellement à une codification des lois relatives aux anciens combattants, « qui fera apparaître des imperfections, la possibilité d'améliorations et, partant, de mesures d'économies. »

Le Congrès du Parti social français

Paris, 2 décembre. — La seconde journée du Congrès national du Parti social français, s'est ouverte vendredi matin, par la lecture d'un rapport de M. Peter, député de la Moselle, sur la mobilisation industrielle. M. Robbe, député de Seine-et-Oise, vice-président du groupe parlementaire du P.S.F. a fait ensuite un exposé très applaudi sur la Défense nationale.

Une motion a été adoptée à l'unanimité. Elle réclame notamment : la subordination de toute l'activité du pays aux besoins urgents de la défense nationale, la réorganisation de nos forces militaires pour les rendre à la fois plus puissantes et plus mobiles, ce qui comprend en particulier :

« L'augmentation urgente des cadres et des effectifs unanimement reconnue nécessaire au cours de l'alerte de septembr, l'accroissement et le perfectionnement des moyens matériels, l'équipement industriel de la nation, le relèvement de la production à la hauteur des besoins, l'adaptation de la durée du travail aux exigences des fabrications ».

D'autre part, « le parti réclame une politique familiale, une formation patriotique de l'enfance, l'orientation de la jeunesse vers des carrières comportant le goût du risque et des responsabilités. »

Après une brève intervention du colonel de la Rocque, insistant sur la nécessité pour la France d'avoir des chefs capables de prendre leurs responsabilités, M. Pébellier, député de la Haute-Loire, a lu un rapport sur le commerce.

LES ENTRETIENS A LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Paris, 2 décembre. — MM. Daladier, Guy La Chambre, Campinchi et Paul Reynaud à la présidence du Conseil ont examiné les principales questions budgétaires, principalement les chapitres intéressant la défense nationale, armements, programmes navals, aériens, etc.

M. Daladier a reçu cet après-midi, MM. Georges Bonnet, Pomaret et Julien.